

AVANCEMENT DES PROFESSEURS TECHNIQUES



Le 10 septembre 2021

Enfin ! Nous apprenons ce jour l'arbitrage du cabinet du premier ministre concernant l'avancement des PT. Il a été acté la non rétroactivité de l'avancement pour 2018/19/20 mais il a accordé à titre dérogatoire une compensation au moyen d'une hausse temporaire du taux de promotion au titre des années 2021 et 2022, à savoir un taux à 34% qui correspond à 12 promotions pour 2021 et 12 promotions pour 2022.

Cette décision suscite de nombreuses interrogations pour la CGT-PJJ. En premier lieu une atteinte au droit à l'avancement des agents et en second une absence de revalorisation qui ne sera jamais rattrapée pour les années 2018, 2019 et 2020. Nous vous informerons rapidement de la réponse que nous allons apporter à cette décision.